



DR

ÉNERGIE

L'escroquerie
colonialiste des
agrocarburants

Des impacts
alarmants



UNESCO/APP

COLOMBIE

La palme
de l'exploitation

INDONÉSIE

Dans les champs
de pétrole vert

LABEL

Des certifications
au rabais

Dossier
coordonné
par Patrick Piro
Avec la collaboration
de Natalie
Gandais-Riollet,
Coralie Guillot,
Gaby Koppers
et Alain Lipietz

Politis



AFP



LES ARBRES DU MAL

Comment
la production
d'agrocarburants
à partir de l'huile
de palme prépare
une catastrophe
humaine.

L'escroquerie colonialiste des agrocarburants

Le développement rapide des carburants issus de végétaux bouleverse l'agriculture mondiale et menace la sécurité alimentaire ainsi que les droits sociaux des pays du Sud. Cas emblématique : le palmier à huile.

Voici un an à peine, qui s'intéressait sérieusement aux carburants issus de végétaux ? Depuis, la prise de conscience de la crise s'est brutalement accélérée : le dérèglement climatique, auquel le secteur du transport contribue à près de 30 %, ne fait plus de doute ; et l'approvisionnement des pays industrialisés en hydrocarbures, dont dépendent plus de 95 % du milliard d'automobiles dans le monde, fait l'objet d'inquiétudes redoublées : les ressources se raréfient et leurs propriétaires commencent à en user comme d'une arme stratégique. Ainsi, l'éthanol et le diester (voir encadré) deviennent opportunément la coqueluche des politiques énergétiques et agricoles ! En septembre dernier, la France annonce son ambition de porter à 7 % leur part de marché d'ici à 2010, au-delà des 5,75 % fixés par une directive de l'Union européenne. Aux États-Unis, d'ici à 2015, George Bush souhaite remplacer 15 % du pétrole automobile par des agrocarburants, dont la part était de 2,7 % en 2006.

S'ils ne représentent que quelques gouttes dans un océan d'essence et de diesel (15,5 millions de tonnes « d'équivalent pétrole » en 2004, 0,2 % seulement de la consommation mondiale totale), les agrocarburants pourraient voir tripler leur production d'ici à 2010, selon l'Agence internationale de l'énergie. Il se construit en moyenne une nouvelle usine d'éthanol et de diester par jour dans le monde. Objectif : remplir les réservoirs, d'abord dans les pays industrialisés, où ont lieu la majorité des déplacements sur route. Le développement considérable promis à ces filières prépare de graves bouleversements – agricoles, écologiques, sociaux, économiques –, dont on mesure déjà les premiers effets.

Ainsi, la demande d'éthanol, dynamisée par la flambée des prix du pétrole, a déjà provoqué une hausse importante du coût des céréales alimentaires aux États-Unis (maïs principalement), désormais « indexé » de fait sur les cours du brut ! Selon les chercheurs de l'International Food Policy Research Institute (États-Unis), les cours du maïs pourraient bondir de 41 % d'ici à 2020, et de 76 % pour les oléagineux ! Le



Une cuve d'agrodiesel au Salvador.

renchérissement des denrées alimentaires affectera d'abord les plus démunis, dont la majeure partie du budget passe dans la nourriture. La faim pourrait ainsi toucher 1,2 milliard de personnes en 2025, contre 830 millions aujourd'hui.

D'ores et déjà, la compétition pour l'affectation des productions agricoles – alimentaires ou énergétiques – est engagée. Au Brésil, l'expansion de la canne à sucre et du soja pousse les élevages vers l'Amazonie, aggravant les menaces de déforestation. Dans ce pays, l'éthanol sert d'abord aux voitures brésiliennes, mais la croissance planifiée de sa production vise les marchés à l'exportation. Un sort particulier attend les pays tropicaux,

au climat très favorable aux plantes à huile. Il porte le nom d'*Elaeis guineensis*, le palmier à huile intouchable, du fait de son rendement exceptionnel. Ses fruits produisent à l'hectare 10 fois plus d'huile que le soja ! Celle-ci est déjà la plus commercialisée au monde, entrant dans la composition d'une multitude de produits : huiles de cuisine, margarines, plats cuisinés, détergents et désormais agrodiesel, sans conteste le produit phare des prochaines années. Autre « avantage comparatif » de cet arbre tropical : les salaires et les conditions de travail sont fréquemment déplorables dans les plantations de pays où les droits sociaux sont très limités ou inexistantes...

Si les fruits sont pressés sur place, ce sont les pays industrialisés qui tirent profit, à ce jour, de l'indispensable processus de raffinage de l'huile de palme : dans l'Union européenne, deuxième importateur mondial, les Pays-Bas et l'Allemagne sont ainsi respectivement troisième et septième... exportateurs mondiaux, vers plus de cinquante pays ! Sud producteur de matière première, Nord transformateur et consommateur : l'huile de palme, plus que tout autre agrocarburant, dessine déjà, en ce début de XXI^e siècle, une nouvelle escroquerie colonialiste. Et déguisée, funeste présage, sous des oripeaux écologiques.

PATRICK PIRO

Ce dossier a été réalisé à la suite d'une conférence organisée au Parlement européen.

Agromarketing

Il existe deux filières principales pour les agrocarburants : pour les moteurs à essence, l'éthanol et ses dérivés, tirés de céréales (blé, maïs) ou de plantes sucrières (betteraves, canne à sucre) ; pour les diesels, des huiles végétales et leurs dérivés (diester), extraits de plantes oléagineuses (palmier à huile, jatropha, soja, colza, tournesol, etc.).

Le terme « biocarburants », qu'affectionnent les industriels et le gouvernement français, résume le marketing considérable mis en œuvre pour leur promotion : pas une once de « bio » dans ces filières tristement productivistes – immenses monocultures, emploi massif d'engrais et de pesticides, OGM en prévision, etc. Les associatifs ont donc rapidement substitué le terme d'« agrocarburant » à celui de « biocarburant ». Sur le site Internet du ministère de l'Écologie, le premier n'apparaît qu'une seule fois, avec une mention révélatrice : « Il est préféré (sauf référence au plan gouvernemental) à celui de biocarburant. » Employé, lui, 69 fois.

P. P.



Une plantation de palmiers à huile. Cette culture se fait au détriment de la production vivrière et menace la biodiversité.

Aujourd'hui, tout le maïs des États-Unis, converti en éthanol, ne satisferait que 17 % de la consommation des automobiles du pays, qui se tourne vers l'Amérique du Sud. D'ores et déjà, la demande de terre à maïs a augmenté le prix de la tortilla mexicaine.

Des impacts alarmants

Sous leurs verts atours, les agrocarburants ont rapidement endossé tous les travers des cultures de rente, au détriment des paysans du Sud. Témoignage du député Vert Alain Lipietz, après un voyage en Colombie.

Lors d'une récente visite en Colombie, comme président de la délégation pour la Communauté andine, j'ai reçu les confidences alarmées de l'Église : dans l'immense plaine bananière du nord-ouest, où les paramilitaires ont massacré toute résistance, les communautés paysannes qui reviennent sur les terres dont elles ont été chassées par la guerre civile les retrouvent occupées par des plantations de palmier à huile ! Gardées par les paramilitaires, devenus gens respectables depuis leur quasi-amnistie par la loi « Justice et paix ». Cette brutale invasion répondait, me disait-on, à un plan précis : éteindre par la production d'un agrocarburant la soif inextinguible des automobiles nord-américaines.

L'Union européenne, de son côté, s'est fixé l'objectif de couvrir, d'ici à 2010, 5,75 % de sa consommation automobile par des agrocarburants. Une proposition de la Commission avance même le chiffre de 20 % à l'horizon 2020. Débattue en janvier dernier au Parlement européen, cette proposition a été largement approuvée. Mais contre l'avis des Verts, car un de leurs amendements, stipulant que les cultures d'agrocarburants ne feraient concurrence ni à la production d'aliments ni à la préservation des forêts primitives, a été rejeté par les autres partis !

Voici donc cette ancienne proposition des Verts – valoriser la biomasse pour produire de l'énergie – adoptée à contre-emploi : une nouvelle percée du productivisme, pour échapper à l'étouffement du « triangle des risques énergétiques ». À savoir : les risques des hydrocarbures fossiles (effet de serre, pollutions locales), les risques du nucléaire (Tchernobyl, déchets radioactifs, prolifération militaire ou terroriste),

et la compétition pour l'usage du sol (nourriture, préservation de la biodiversité, production d'agrocarburants).

Certes, le remplacement d'hydrocarbures fossiles par des carburants d'origine végétale peut contribuer au respect du protocole de Kyoto... à condition, toutefois, que la quantité de pétrole consommée pour faire pousser et transporter cette biomasse soit nettement inférieure à celle que remplace l'agrocarburant. C'est, hélas, loin d'être acquis, mais c'est une autre histoire. Les impacts socio-économiques sont déjà suffisamment alarmants, en particulier sur les trois points suivants.

Le ravage des monoproductions de rente. Le palmier à huile est un nouvel exemple de ces cultures de rente (cane à sucre, hévéa, café, coton, etc.) qui se succèdent depuis l'époque coloniale dans les pays tropicaux. Pour les jeunes nations qui veulent se « développer » en achetant des machines et des produits finis dans le monde industrialisé, il est légitime de miser sur de telles cultures. Tous les altermondialistes tempêtent ainsi contre les subventions versées par les États-Unis à leurs producteurs de coton, qui empêchent les paysannes africaines de gagner quelques sous avec le coton qu'ils cultivent pour l'exportation. Le problème commence quand ces cultures tournent aux monoproductions, et s'aggrave quand elles concurrencent la production vivrière ou la préservation de la biodiversité.

La concurrence aux cultures vivrières. Cultiver des plantes à agrocarburants dans le tiers monde est d'autant plus choquant qu'il s'agit de dispenser d'effort un monde industriel glouton, au détriment des besoins de base des populations pauvres. Ainsi, à

la fin de la dictature brésilienne, quand fut lancé le premier Plan pro-alcool, la canne à sucre du Nordeste a envahi les *microfundia* où les ouvriers des plantations cultivaient leurs productions vivrières. Chaque voiture de São Paulo privait de terres quatre familles du Nordeste. Aujourd'hui, tout le maïs des États-Unis, converti en éthanol, ne satisferait que 17 % de la consommation des automobiles du pays, qui se tourne désormais vers l'Amérique du Sud. D'ores et déjà, la demande de terre à maïs pour l'automobile a augmenté le prix de la tortilla mexicaine. Même logique pour le palmier à huile : il colonise des terres qui auraient été plus utiles à la subsistance alimentaire et dévore des forêts primitives. Arbres coupés dont on n'utilise même pas l'énergie de combustion : ils sont brûlés sur place avant qu'on ne plante les palmiers !

La violation des droits sociaux et humains. Pour obtenir un substitut bon marché au pétrole, on assiste en Colombie comme en Indonésie au rétablissement d'un quasi-servage. Au XVIII^e siècle, les maîtres sucriers brandissaient le fouet, au XXI^e siècle, les paramilitaires manient la mitraille. Les terres à agrocarburants sont, la plupart du temps, volées aux paysans, aux communautés des descendants d'esclaves évadés, aux peuples indigènes des forêts.

Alors, ces agrocarburants ? À consommer quoi qu'il arrive avec modération, sous contrôle de normes sociales et écologiques labellisées. Mais d'abord, commençons par de massives économies d'énergie ! Puis consommons « notre » biomasse locale, nos déchets urbains et ruraux. Après, on pourra songer à éponger l'éthanol issu des excédents mondiaux de production de sucre...

A. L.

COLOMBIE

La palme de l'exploitation

En Colombie, la chaîne de production d'huile de palme ferme les yeux sur les pratiques hors-la-loi constatées dans les plantations, dénonce Fidel Mingorance, de l'ONG Human Rights Everywhere.

L'un des principaux pays producteurs d'huile de palme est la Colombie. Ses exportations se font à 80 % en Europe. Une publicité très attractive soutient ce commerce. Les promoteurs gouvernementaux du modèle agro-industriel des grandes plantations et les départements publicité-marketing des grandes entreprises cultivatrices affirment que la palme à huile est profitable à tous. Dans les pays producteurs, elle serait un bienfait pour les finances de l'État, les entrepreneurs et l'ensemble de la société car elle entraîne, dit-on, de grands bénéfices sociaux, favorables à la paix et au développement national (qui se déguise aussi en développement « durable »). Dans les pays importateurs, elle profiterait aux consommateurs de la large gamme de produits dérivés tirés de sa culture, et globalement à la planète, car les plantations seraient de grands puits de carbone aidant à fixer le CO₂ atmosphérique.

Comme toujours, il convient de prendre du recul par rapport à ces descriptions idylliques, en allant voir notamment ce qui se passe dans les zones de production. C'est l'objectif de l'étude « Le flux de l'huile de palme, Colombie-Belgique-Europe » (1), qui a cherché à donner une

idée générale de la chaîne agro-industrielle de l'huile de palme en analysant son impact dans les zones de production, les flux commerciaux engendrés vers l'Europe et les divers niveaux de responsabilité à chaque endroit de la chaîne.

La conclusion principale de cette étude est qu'il existe un véritable « modèle » colombien socialement préjudiciable. Violant les lois, la production colombienne d'huile de palme s'appuie sur la violence exercée par des groupes paramilitaires qui cherchent à contrôler le territoire. Jusqu'à vingt-cinq types de violations y sont associées, parmi lesquelles l'appropriation violente de terres ; le déplacement forcé ; l'assassinat de syndicalistes, de leaders sociaux et de paysans ; les massacres ; les disparitions inopinées ; le blanchiment d'argent du narcotrafic et le paramilitarisme par action ou par collaboration (financière, logistique ou opérationnelle).

L'analyse des zones de production d'huile de palme montre qu'il ne s'agit pas de faits isolés : ils sont généralisés dans tous les complexes palmiers colombiens et commis, pour la plupart, par des groupes paramilitaires. Ce modèle peut être résumé en cinq phases :

● **L'attaque ou la conquête paramilitaire.** C'est dans cette phase initiale que sont commis la plupart des actes de violence envers les habitants des futures zones de plantation. Les assassinats, massacres et disparitions forcées visent à créer un climat de terreur généralisée qui provoque des déplacements massifs et l'élimination de tout type de contestation sociale ou syndicale.

● **L'appropriation illégale des terres, le vol ou l'achat sous menace armée.** Les terres conquises par les paramilitaires entrent dans un processus de « légalisation » parfaitement irrégulier. Certaines sont directement volées à leurs propriétaires, d'autres sont achetées à très bas prix sous menace armée, et financées avec de l'argent provenant du narcotrafic. « *Vends, ou bien nous négocierons avec ta veuve* » : telle est la formule qui résume la méthode.

● **La plantation.** Les entreprises qui arrivent mettent en place de grandes plantations de palme à huile. Si la zone est couverte d'arbres, elles font table rase et commercialisent le bois, ce qui représente un bénéfice ajouté devant compenser l'attente des premiers fruits (trois ans après la plantation). Dans la plupart des cas, les réglementations environnementales sont violées.

● **Le complexe industriel.** Le processus agro-industriel de production d'huile de palme débute. Les paramilitaires restent attachés aux plantations, dans de nombreux cas avec le statut de « démobilisés » affectés à des projets productifs. Cette « tutelle » paramilitaire doit garantir la paix sociale et le travail sous la menace des armes.

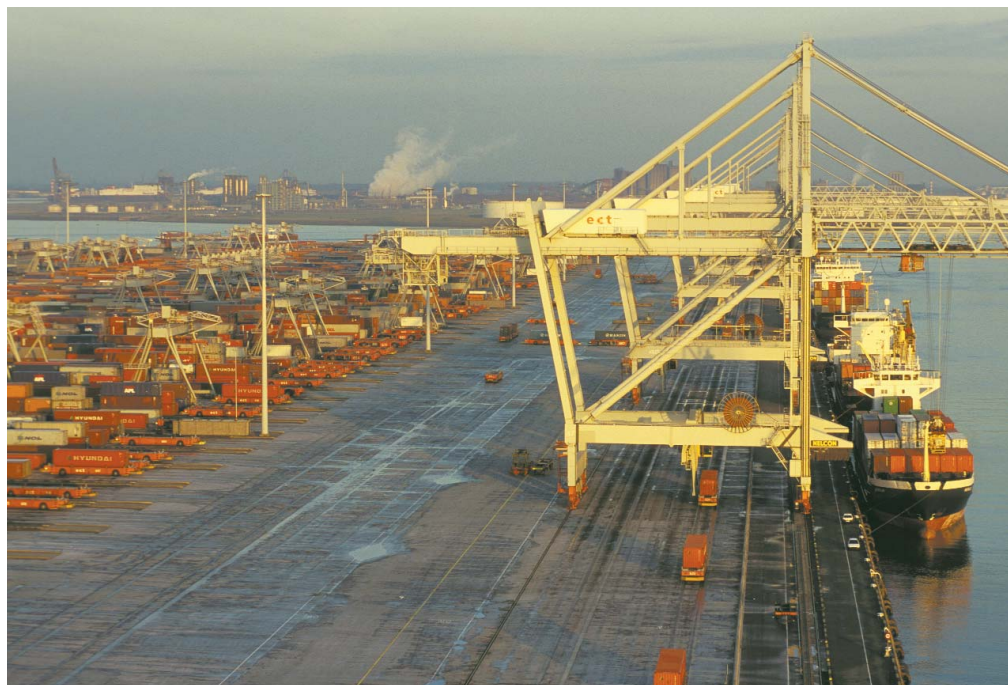
● **Le contrôle territorial et le bénéfice économique.** Au contrôle économique, politique et militaire des terres plantées fait pendant l'incorporation d'huile de palme dans le flux commercial du marché national et international.

Cumul de terres, blanchiment d'actifs du narcotrafic, lutte contre la guérilla, modèle économique et social chapeauté par la violence paramilitaire... La convergence entre actions illégales ou délictuelles et actions légales (incitations gouvernementales à planter de la palme, investissements publics et privés et même participation de fonds internationaux d'aide au développement ou du Plan Colombie) ne manque pas de

Certaines terres sont directement volées à leurs propriétaires, d'autres sont achetées à très bas prix sous menace armée, et financées avec de l'argent provenant du narcotrafic. « *Vends, ou bien nous négocierons avec ta veuve* » : telle est la formule qui résume la méthode.



Des membres des forces paramilitaires en Colombie. La terreur sert à éliminer toute contestation.



Produite en Colombie, l'huile de palme est raffinée dans les installations du port de Rotterdam.

DE RETNA/UPPERIMAGES

surprendre. Étrange cocktail s'appuyant sur l'idée que les cultures de palme sont un outil de développement économique rentable et utile à la pacification du pays.

Les caractéristiques de ce modèle d'exploitation et la forte intégration de l'industrie de l'huile de palme colombienne conduisent à rechercher les responsabilités pour les violations commises au-delà des lieux où elles sont commises, en aval des plantations de palme. Sous l'angle des droits humains, le flux de l'huile de palme peut être caractérisé comme une chaîne de responsabilités ayant des maillons interdépendants, qui commence dans les zones cultivées et s'achève dans le panier des consommateurs de produits transformés finaux.

Certains des problèmes que pose le suivi des responsabilités ne doivent pas empêcher la recherche de justice effective, la réalité colombienne étant certes complexe mais non confuse. C'est pourquoi il est important de souligner quelques points :

- Une grande part de l'huile de palme colombienne étant actuellement consommée à l'intérieur du pays, les violations doivent être jugées en Colombie.
- L'huile exportée, dont les volumes augmenteront sans aucun doute au vu de l'expansion massive des plantations, est principalement de l'huile de palme crue. Il est en effet plus rentable et meilleur marché de raffiner l'huile colombienne dans les installations du port de Rotterdam qu'à Barranquilla, pour des raisons d'économie d'échelle. Le problème est que les huiles en provenance de toutes les zones

de production mondiales sont mélangées quand elles parviennent au port néerlandais. Les difficultés de suivi qui en découlent sont multipliées par le fait que l'huile n'est pas toujours le produit acheté par le consommateur final, mais un simple ingrédient utilisé dans la fabrication de centaines de produits.

- Une grande partie des violations associées à cette agro-industrie a lieu avant que la palme ne soit plantée. Les entreprises cultivatrices ne se considèrent donc pas comme coresponsables, omettant complaisamment d'expliquer comment elles ont obtenu les terres pour leurs plantations, ou comment sont composées leurs équipes de sécurité

- L'agro-industrie colombienne d'huile de palme est caractérisée par un niveau élevé d'intégration, système dit d'alliances stratégiques ou industrielles. Bien qu'il intègre, sur le plan opérationnel et productif, des plantations, des usines d'extraction et des entreprises de commercialisation, ce système maintient soigneusement l'indépendance juridique des différentes entreprises qui interviennent dans le processus. Toutes affirment que si des violations sont commises, cela se passe dans les plantations.

Ces « explications » sont invoquées lorsque les atteintes sont tellement manifestes qu'elles ne peuvent plus être déniées. Les entreprises prétendent que la responsabilité juridique s'arrête aux limites de la plantation, et l'affaire se dilue dans un système juridique inopérant, au taux d'impunité extrêmement élevé en suite p. 20

Sous l'angle des droits humains, le flux de l'huile de palme constitue une chaîne de responsabilités qui commence dans les zones cultivées et s'achève dans le panier des consommateurs.

Fragile protection internationale

C'est à l'Organisation internationale du travail (OIT) que réside le seul outil juridique international défendant les droits des « peuples indigènes et tribaux ». Il s'agit de la Convention 169 (C 169), en vigueur depuis 1991, dont trois articles notamment traitent de la protection de leurs territoires. Elle reconnaît les spécificités du mode de vie de ces peuples (droits collectifs, accès aux ressources naturelles, spiritualités, etc.) et stipule qu'ils doivent pouvoir participer à tout processus les concernant ainsi que bénéficier des projets de développement locaux. « Cette convention, largement ratifiée en Amérique latine, y connaît une activité importante », souligne Graciela Jolidon, qui en assure le suivi légal à l'OIT (Genève). Cependant, comme l'immense majorité des conventions internationales, elle ne dispose d'aucun moyen de coercition, et son influence réside essentiellement dans la capacité à « ternir », par des rapports, la réputation des pays contrevenants. Mécanisme d'intervention classique : en 2005, la commission d'experts chargée de l'application de la C 169 recueille une déposition de l'Union syndicale ouvrière dénonçant des violations de droits humains dans des plantations de palmiers à huile en Colombie, depuis 2001. Elle est transmise au gouvernement colombien, qui a toute latitude pour s'en saisir. Fin 2006, nouvelle encourageante, il reconnaît que les populations citées, à savoir les communautés d'afro-descendants de Curbaradó et de Jiguamiandó, répondent bien à la définition retenue pour « peuples indigènes et tribaux ». Elles sont donc théoriquement protégées par la C 169, ratifiée en 1991 par la Colombie, à qui la commission d'experts demande désormais de veiller à son application, dans ce cas et même, par extension, dans celui d'autres communautés similaires de la région. « Mais il est très difficile, au cas par cas, d'arriver à dégager des solutions », reconnaît en termes diplomatiques Graciela Jolidon, qui indique cependant que la C 169 a déjà permis l'interruption d'exploitations.

PATRICK PIRO

suite de la p. 19 Colombie. Après avoir procédé au suivi du flux, on peut cependant affirmer que ces responsabilités concernent tout le système économique, bien qu'elles soient différenciées en fonction du maillon : responsabilités juridiques et pénales pour certains, politiques pour d'autres, ou encore morales ou éthiques à d'autres échelons.

Actuellement, il est, à l'évidence, impossible d'affirmer que l'huile de palme colombienne est, éthiquement parlant, un produit « propre ». Bien que de nombreuses entreprises cultivatrices colombiennes soient membres de la « Table ronde sur l'utilisation durable de l'huile de palme », dont le sigle en anglais est RSPO (2), la situation dans les zones plantées de palme montre que ce label est insuffisant pour garantir les droits des travailleurs et des populations affectées par les cultures. Ou qu'il manque de mécanismes de contrôles appropriés pour qu'il en soit ainsi, ne dépassant finalement pas le stade du « maquillage publicitaire » pour des entreprises désireuses d'obtenir de plus grandes parts de marché et des aides publiques. Avec l'effet pervers d'induire une désinformation trompant le consommateur final, d'autant plus qu'il se trouve éloigné des zones de production. D'un point de vue éthique, les consommateurs finaux de l'huile de palme peuvent-ils pourtant se dégager de leur responsabilité, alors qu'ils valident, par leurs achats, un tel système de production ?

F. M.

(1) Étude réalisée par Human Rights Everywhere (HREV) pour la « Coordination belge pour la Colombie/Belgische Coordinatie voor Colombia ». Disponible en espagnol, en français et en anglais sur www.hrev.org.

(2) Elle propose certains critères que les entreprises signataires doivent mettre en œuvre. Selon les responsables du label, ces règles garantissent une production de l'huile de palme dans le respect de l'environnement et de manière socialement responsable.

De nombreuses entreprises cultivatrices colombiennes sont membres de la « Table ronde sur l'utilisation durable de l'huile de palme », mais ce label est insuffisant pour garantir les droits des travailleurs et des populations affectées par les cultures.

En toute impunité...

L'expansion des cultures de palmier à huile se fait sur le dos des populations locales. Les explications de la Commission Justice et Paix de Colombie.

En février 1997, l'armée colombienne réalise une vaste opération de déplacement de population dans les territoires de Salaquí y el Cacarica : près de 3 000 paysans de cette région du Bajo Atrato Chocoano se sont retrouvés à Panama, Cartagène, Medellín, etc. Certains se sont cachés dans la forêt, d'autres ont entamé une résistance pour exiger la protection et la garantie de leurs droits. Depuis cette époque, et jusqu'en 2006, la Commission Justice et Paix a enregistré 106 assassinats et disparitions, 15 cas de torture, 17 détentions arbitraires, 19 saccages ou incendies de maisons, etc., commis dans la plus totale impunité et dans lesquels la responsabilité de l'État est engagée. Aujourd'hui, le but de ces exactions se précise : dans le seul « territoire collectif » de Curvaradó sont cultivés 25 000 hectares de palme. Notamment à l'emplacement où vivaient 25 familles déplacées de force. À cette stratégie de la place nette s'ajoute une victimisation, les membres de la communauté spoliés étant opportunément accusés d'être des auxiliaires de la guérilla, comme nous l'avons constaté des dizaines de fois.

Les « territoires collectifs » afro-colombiens, peuplés en grande partie de descendants d'esclaves noirs et de paysans métis, sont situés dans une forêt primaire tropicale humide, recelant une très grande biodiversité à l'hectare. Selon l'Institut colombien de la réforme agraire (Incora), « cette région, incluse dans l'aire biogéographique du Choco, est considérée comme un système stratégique dans la politique environnementale, et doit être conservée afin que les précieuses ressources génétiques de cette zone constituent des biens publics vitaux pour l'amélioration de la qualité de vie des communautés locales, ainsi que pour le développement du pays et le futur de l'humanité ».

Par disposition légale, les terres de ces territoires protégés ne peuvent faire l'objet de transactions. Ce qui n'a pas empêché des notaires d'établir de tels actes au détriment d'habitants accompagnés, jusque dans les officines, par des paramilitaires chargés de maintenir la pression.

L'affaire Antonio Díaz Almario, habitant de la vallée du Curvaradó, est l'une des plus représentatives des manipulations qui ont eu lieu dans cette région. Cet homme, possédant 18 hectares attribués par l'Incora, est décédé en 1996. Ce qui ne l'a pas empêché de « signer », en 2000, une transaction par laquelle il vendait ce bien à une entreprise, qui l'a cédé quelques mois plus tard à la

compagnie Urapalma. Cette dernière, cultivatrice de palme, affirme, sur la foi de documents officiels délivrés à Quidbo, que les terrains en question s'étendent sur... 9 000 hectares !

En s'appuyant toujours sur ces mêmes documents, Urapalma a déclenché une action contre un paysan pour « occupation illégale » d'une terre dont il était pourtant le légitime usufruitier... Un autre paysan, déplacé des 150 hectares de terre qu'il exploitait depuis plus de quarante ans, s'en est plus tard vu refuser l'accès par les miliaires et paramilitaires « pour raisons de sécurité ». Explication : 120 hectares avaient déjà été rasés et semés en palmiers !

L'invasion illégale du Curvaradó ainsi que la culture de la palme à grande échelle qui s'est ensuivie, par une dizaine d'entreprises, ont ainsi été pratiquées en tant que politique économique publique, appuyée par une stratégie militaire, et promue par le plus haut niveau de l'État. Le gouvernement a même nommé un entrepreneur, Juan B. Pérez, pour impulser explicitement la culture de la palme comme l'un des volets économiques du programme de démobilisation. Effet pervers, l'opération s'est convertie en un mécanisme de réconciliation forcée entre les forces criminelles paramilitaires démobilisées et leurs anciennes victimes ! Juan B. Pérez explique, dans la revue *Semana* (mars 2005) : « Nous travaillons sur un modèle d'entreprises associatives dont sont partie prenante des démobilisés, des déplacés et des paysans [...] ».

Cette vaste entreprise s'est accompagnée de dommages écologiques considérables, qui ont bénéficié de l'aval d'organismes régionaux de protection de l'environnement comme Codechoco et Corpouraba. De nombreuses espèces végétales et animales sont en voie d'extinction, ou bien déjà éliminées. Au moins quatre rivières ont été canalisées pour assécher les terres de ces bassins. Le niveau de la rivière Curvaradó a baissé de 30 %, etc. L'objectif de la Colombie, pour la prochaine décennie : étendre les cultures de palmier à huile sur 6 millions d'hectares. Une aubaine économique et une solution à la réintégration des paramilitaires dans la société, mais qui se fait sur le dos des populations locales. Pour les Afro-Colombiens et les paysans métis du Curvaradó, le palmier à huile est un arbre maudit, et le plan de l'État, un scénario de mort.

COMMISSION JUSTICE ET PAIX, COLOMBIE



Des membres d'une association pour la reforestation en Colombie.

INDONÉSIE

Dans les champs de pétrole

Planifiant la création d'immenses plantations, l'Indonésie ambitionne de devenir un acteur majeur de la production d'agrodiesel.

Depuis plus de vingt ans, la forêt tropicale indonésienne est régulièrement en proie à des incendies. La saison 1997 a été particulièrement dramatique : alors que les brûlis ne durent jamais bien longtemps dans les forêts humides, un immense nuage de fumée a obscurci le ciel pendant des mois. Cette année-là, 5 millions d'hectares de forêt ont disparu dans les flammes. La combustion des arbres et des tourbières indonésiennes aurait ainsi relâché l'équivalent de 13 à 40 % des émissions annuelles de gaz à effet de serre dues aux combustibles fossiles. Les pertes économiques induites par les perturbations, dans le pays mais aussi chez les voisins, ont été chiffrées en milliards de dollars, et les maladies respiratoires sont en nette augmentation. Cette déforestation massive et organisée a pour objectif, dans de très nombreux cas, d'ouvrir l'espace à d'immenses plantations de palmiers à huile, notamment dans les provinces de Sumatra et de Kalimantan. Si l'on y ajoute l'exploitation du bois, elle se traduit en moyenne par la perte annuelle d'environ 2 millions d'hectares de forêt, avec la bénédiction de pouvoirs publics peu regardants sur l'octroi des permis d'exploitation.

Avant d'être promue pétrole végétal de demain, l'huile de palme était déjà considérée comme de l'or liquide par les industriels et les agences gouvernementales de développement. Son faible coût de production en a fait, dans les années 1990, un ingrédient privilégié de l'industrie agroalimentaire et des cosmétiques, provoquant un formidable développement des plantations : près de 7 millions d'hectares en Indonésie, une superficie qui pourrait tripler d'ici à 2020 si la tendance actuelle se poursuit. Ce qui est prévisible : après avoir servi la demande de l'industrie alimentaire, la production indonésienne accompagne désormais la demande étrangère en agrodiesel, en plein décollage. Avec ces excellentes perspectives, les investisseurs étrangers se pressent dans la région. Sur l'île de Bornéo, est planifiée la mise en culture de 1,8 million d'hectares, la plus vaste plantation de palmiers à huile au monde. Dans moins de deux ans, le pays aura ravi à la Malaisie son rang de premier producteur mondial d'huile de palme. À eux seuls, ces deux pays assurent 85 % de la production mondiale, une agro-industrie qui emploie, en Asie du Sud-Est, plus d'un million de

personnes et génère des milliards de dollars de revenus. Au prix de considérables dommages causés aux forêts tropicales humides, dénoncés par les Amis de la Terre depuis la fin des années 1990 (1). Dès 2004, avant même l'engouement pour les agrocarburants, on s'alarmait déjà en Indonésie du doublement en dix ans des surfaces de palmier à huile, menaçant l'un des plus importants réservoirs de biodiversité au monde, y compris dans des aires protégées. Avec la destruction en règle de leurs habitats, des mammifères emblématiques comme l'orang-outan ou le tigre de Sumatra sont dans une situation alarmante.

Les tribus indigènes, vivant de la chasse, de la pêche et de la cueillette de fruits, sont elles aussi chassées en grand nombre de leurs villages forestiers par les incendies. Le plus souvent, leurs droits fonciers n'étant pas reconnus, elles sont expulsées, parfois de force, par l'armée et la police. Une violence qui s'est déjà traduite par des dizaines d'assassinats et des centaines de cas de torture.

Cette agro-industrie, par l'emploi d'engrais, de pesticides et de produits chimiques servant à l'extraction de l'huile, est également très polluante, contaminant les sols, empoisonnant les cours d'eau et affectant, en aval, jusqu'à la barrière de corail ! Au point qu'il a été inventé un acronyme pour désigner les déchets issus du processus industriel : le POME – Palm Oil Mill Effluent –, mélange d'eau, de coques de fruits de palmier écrasées, de résidus gras et chimiques, déversé dans l'environnement par les centaines d'usines à huile du pays. Par son ampleur, cette agro-industrie est probablement aujourd'hui l'activité la plus polluante en milieu rural. Quant au travail dans les plantations et les usines d'extraction, il est régulièrement dénoncé pour ses mauvaises conditions (salaire, statut, dépendance) et parce qu'il est particulièrement dangereux pour la santé : maladies de la peau et des ongles, saignements de nez, infections oculaires, ulcères de l'estomac, problèmes de fertilité et de grossesse, etc., provoqués par l'utilisation sans précaution de plus d'une vingtaine de pesticides. Et notamment du paraquat, le plus toxique des herbicides, interdit dans de nombreux pays.

NATALIE GANDAIS-RIOLLET ET PATRICK PIRO

(1) Voir notamment les rapports www.foe.co.uk/resource/reports/greasy_palms_buyers.pdf ; www.foe.co.uk/resource/reports/greasy_palms_impacts.pdf

Offre découverte* Abonnez-vous à Politis !

JE M'ABONNE À L'OFFRE SPÉCIALE 2007
(réservée aux nouveaux abonnés)

- ☐ Pour 12 numéros, 29 euros
☐ Pour 24 numéros, 55 euros (dont 1 hors-série)
☐ Pour 48 numéros, 99 euros (dont 2 hors-série)
☐ Ou je choisis le prélèvement mensuel à durée libre (ci-contre) à 11 euros*

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ Courriel : _____

* Je peux cesser mon abonnement à tout moment sur simple appel.

MODE DE RÈGLEMENT

- ☐ Espèces ☐ Chèque bancaire
☐ Carte bancaire n° _____

Expire le : _____ Les trois chiffres au dos de la carte : _____

Signature _____

Bulletin à renvoyer à Politis Abonnements, 26, bd Paul-Vaillant-Couturier 94851 Ivry-sur-Seine Cedex

* Offre valable jusqu'au 30/06/2007. Pour l'étranger et DOM-TOM, nous consulter.

Conformément à la loi informatique et libertés n°78.17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT MENSUEL

TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom _____

Prénom _____

N° _____ Rue _____

Code postal _____ Ville _____

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER

N° _____ Rue _____

Code postal _____ Ville _____

N° national d'émetteur : 521 498

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements établis à mon nom qui seront présentés par l'organisme créancier Politis, 2, impasse Delaunay, 75011 Paris.

Date : _____ Signature obligatoire _____

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

établissement _____ guichet _____ n° de compte _____ clé RIB _____

Important : joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.

Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient communiquées à des sociétés partenaires, cochez ici ☐

DÉC 953

Des certifications au rabais

L'Union européenne et des institutions internationales tentent d'imposer des critères environnementaux aux agrocarburants. Mais, selon Nina Holland, du Corporate Europe Observatory, à Amsterdam, ils ignorent les droits des populations des pays du Sud.

Peut-on se féliciter du fait que l'Union européenne exige une garantie de « durabilité » pour les agrocarburants ? Ceux-ci bénéficieront de financements publics importants, ils sont supposés contribuer à la lutte contre le changement climatique, et une telle volonté contraste avec l'absence d'exigences similaires concernant, par exemple, les cultures destinées à l'alimentation humaine, animale ou à la pâte à papier. Mais on doit se demander quels critères pourraient garantir cette fameuse durabilité des agrocarburants : d'énormes intérêts économiques sont en jeu, et leur image « verte » ne doit pas être bradée.

Trois pays de l'Union, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et l'Allemagne, tentent de définir leurs propres critères. Des institutions internationales, comme Global Bioenergy Partnership (une initiative du G8) et Round Table on Sustainable Biofuels (avec le WWF, World Economic Forum, les principales compagnies pétrolières, les gouvernements néerlandais et suisse), y travaillent aussi. Hélas, tous ont omis d'impliquer les ONG du Sud. Ainsi, le travail de la Commission Cramer, aux Pays-Bas, a été vivement

critiqué par Global Forest, World Rainforest Movement et d'autres pour « n'avoir pas consulté les organisations de la société civile du Sud, où la plupart des agrocarburants seront produits. Les préoccupations des petits producteurs, des communautés locales et des peuples indigènes, principales victimes des conséquences de l'expansion des monocultures, n'ont pas été prises en compte, ce qui a empêché une analyse solide des problèmes sociaux et environnementaux liés à la monoculture ». En particulier, les indicateurs ainsi obtenus ne résolvent pas les problèmes graves engendrés par les déplacements de populations. Le rapport Cramer se contente de confier au gouvernement néerlandais la responsabilité d'exercer son influence sur les pays producteurs si les problèmes sociaux y sont trop importants...

Ces méthodes de certification sont inspirées de celles des organismes mis en place par l'industrie – Table ronde pour l'huile de palme soutenable (RSPO) ou Table ronde pour le soja responsable (RTRS) –, qui ont pourtant échoué dans l'implication des acteurs locaux. Ces systèmes de certification sont, en effet, très difficiles à élaborer, tant les conflits d'intérêts entre populations locales, propriétaires de plantations et agro-industrie

sont considérables, et tant est écrasante la différence de pouvoir entre les acteurs. De nombreuses organisations locales ont ainsi décidé de ne pas prendre part à la RSPO, perçue comme incapable d'empêcher l'expansion des plantations de palmiers à huile. Quant à la RTRS, aux enjeux similaires, elle a été rejetée par la société civile paraguayenne tout entière. Mouvements d'agriculteurs, syndicats et ONG ont déclaré : « Qui va prendre la responsabilité de la pollution environnementale causée par les quelque 20 millions de litres de produits chimiques largués sur le Paraguay ? La destruction des ruisseaux, des rivières, des sources et des marécages ? L'éviction de la plupart des 100 000 petits fermiers paraguayens de leurs maisons et de leurs champs ? L'assassinat de plus de 100 leaders paysans ? Le déplacement forcé et l'ethnocide des peuples et communautés indigènes ? Les charges pesant sur plus de 2 000 petits fermiers pour leur résistance légitime à ce système prédateur ? Les monocultures de soja à large échelle ne sont pas possibles sans une litanie d'impacts négatifs. »

En Colombie, pays qui affiche le pire des bilans en matière de droits de l'homme, des producteurs d'huile de palme ont plus d'une douzaine d'étiquettes « vertes » et « éco ». Ce qui rend la bataille encore plus difficile, puisque les consommateurs du Nord sont convaincus d'acheter un produit « propre ».

Malgré son discours sur la durabilité des agrocarburants, destiné à leur attribuer des aides fiscales, l'Union européenne ne demande qu'un bon bilan CO₂ et une absence d'impact sur « les secteurs à haute valeur écologique ». Aucun critère social, économique ou spécifiquement lié aux droits de l'homme n'est exigé puisqu'il ne serait pas « compatible avec les règles de l'OMC ». C'est un choix peu courageux, qui reporte sur l'Organisation internationale du travail (OIT) la responsabilité de s'opposer aux violations des droits des employés. Les ONG sont donc fortement mobilisées contre ces critères scandaleusement peu exigeants, et contre la démarche des acteurs du Nord qui les développent sur le dos de populations du Sud en proie aux conséquences dramatiques de l'expansion des agrocarburants.

En Colombie, pays qui affiche le pire des bilans en matière de droits de l'homme, des producteurs d'huile de palme ont plus d'une douzaine d'étiquettes « vertes » et « éco ». Ce qui rend la bataille encore plus difficile, puisque les consommateurs du Nord sont convaincus d'acheter un produit « propre ».



Une campagne des Verts européens contre les agrocarburants.

N. H.